

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE
Laëtitia Thélot – Daniel Charbonnel

A la découverte

des **cahiers de doléances**
de **Lanouaille**

Collège
(Niveau 4ème)
Janvier 2017

Dossier pédagogique

**CE DOCUMENT PEUT ÊTRE LIBREMENT REPRODUIT POUR TOUT USAGE
PÉDAGOGIQUE DEPOURVU DE CARACTÈRE COMMERCIAL**

Nom, Prénom : _____

Programme de 4^{ème} :

Thème 1 : Le XVIII^e siècle.
Expansions, Lumières et révolutions

La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe

Objectifs :

Confronter les élèves à un document original.

Montrer l'aspiration au changement présente dans le Royaume de France

Compétences :

Lire, décrire et critiquer un document.

Prélever et confronter des informations.

Une volonté de changement présente dans les fonds s'archives

“Des causes de la Révolution et ses résultats », « Des principes et des causes de la Révolution de France » ou encore « Aperçu raisonné des causes et des effets de la Révolution française ».....

Autant de titres qui montrent que les premières années de la Révolution française sont marquées la naissance de nombreux écrits qui tentent d'expliquer le bouleversement de 1789. Beaucoup cherchent ainsi à comprendre un tel évènement.

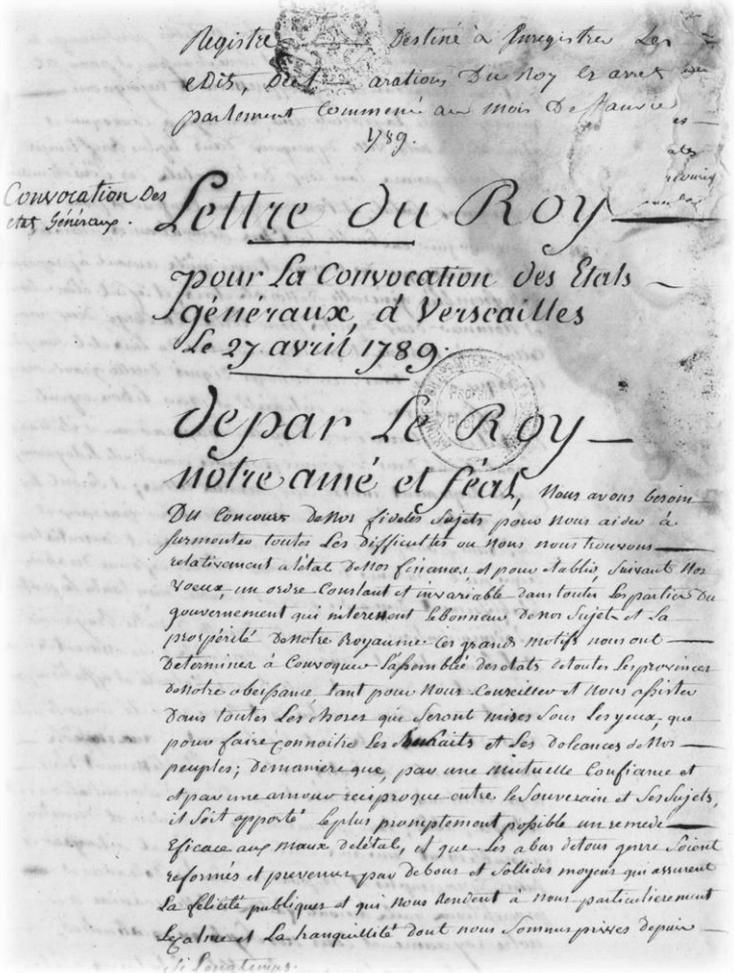
La lecture des cahiers de doléances nous mène dans cette voie.

Les cahiers de doléances nous laissent entrevoir le Royaume de France des années 1770-1780, un espace où se mêlent tensions et espoirs de changement.

En Périgord, ce sont plus de 300 cahiers de doléances et procès verbaux qui nous amènent à découvrir les revendications locales.



Ouverture des Etats Généraux à Versailles, le 5 mai 1789
Helman (I-S), Ducols (A-J), Monnet (C)
1790
Bibliothèque nationale de France, département
Estampes et photographie



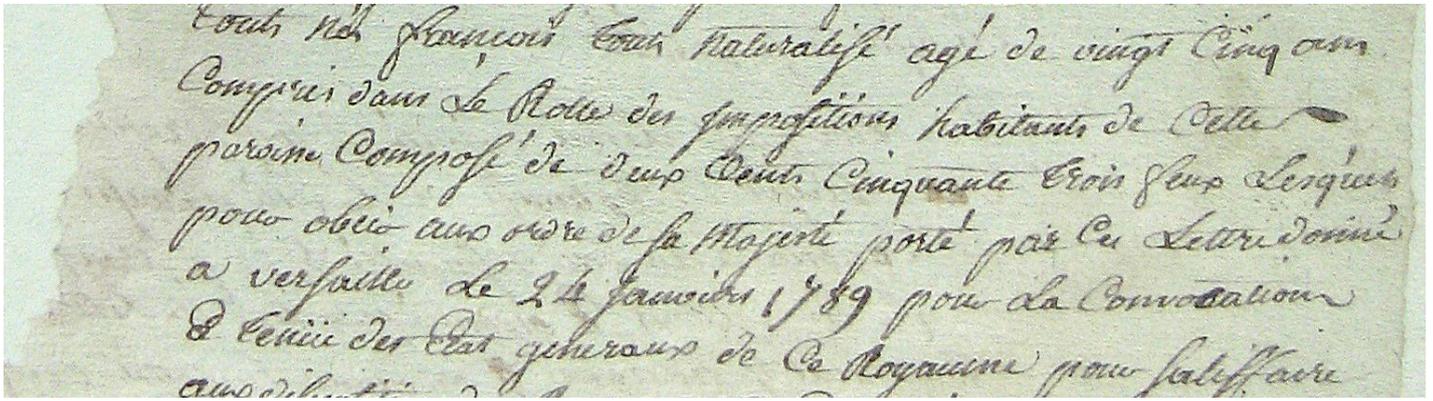
Registre des édits, déclarations et lettres
patentes du roi et des arrêts du Parlement,
1789-1790.
AD 24, 6C3

Procès verbal de l'assemblée de paroisse de Lanouaille.

1^{ère} étape : La réunion des habitants de la paroisse.

Lanouaille.
Cuyorchuy de haut du mois de Mars de l'année mille sept
Cent quatre vingt neuf, En l'après-midi Convocés au son
de la Cloche, En la manière accoustumée, sont comparus
En l'église de ce lieu paravant, ~~Messieurs~~ **Messieurs**
Royet J. prêtre curé, Louis Darves sieur Ca Chirurgie
François de Lavallée sieur sieur de Saint Jean Pellerin François
Laguennin, François Lannas sieur de Beauport Jean.

Lis et retranscris le document :



[...] Tous nés français, tous naturalisés, âgé de vingt cinq ans, compris dans le rolle des impositions, habitants de cette paroisse, composée de deux cents cinquante trois feux, lesquels pour obéir aux ordres de Sa Majesté portés par la lettre donnée à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des Etats Généraux de ce royaume pour satisfaire aux dispositions du règlement y enaxé aussi de l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal de Périgord ou Monsieur son lieutenant général dont il nous a déclaré parfaite connaissance tant par la lecture qu'il viens de leur en être faite que par lecture et publication cy devant faite au prone de la messe de la paroisse par Monsieur le Curé. [...]

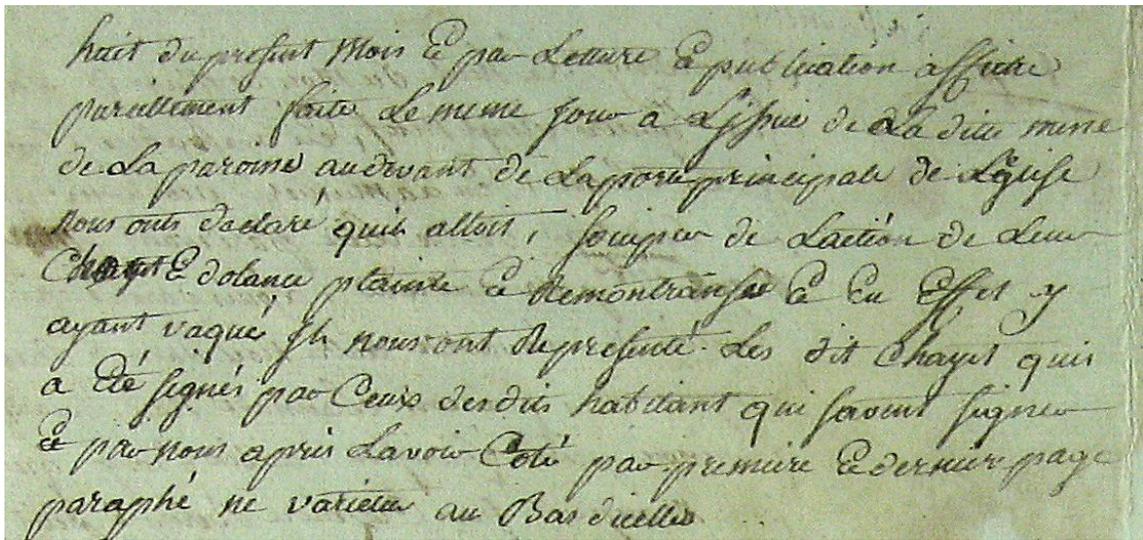
1. Combien de personnes compte la paroisse de Lanouaille ?

Population recensée en feux pendant l'Ancien Régime
1 feu = 5,4 habitants

2. Quelles conditions faut-il remplir pour siéger à l'assemblée de paroisse de Lanouaille ?

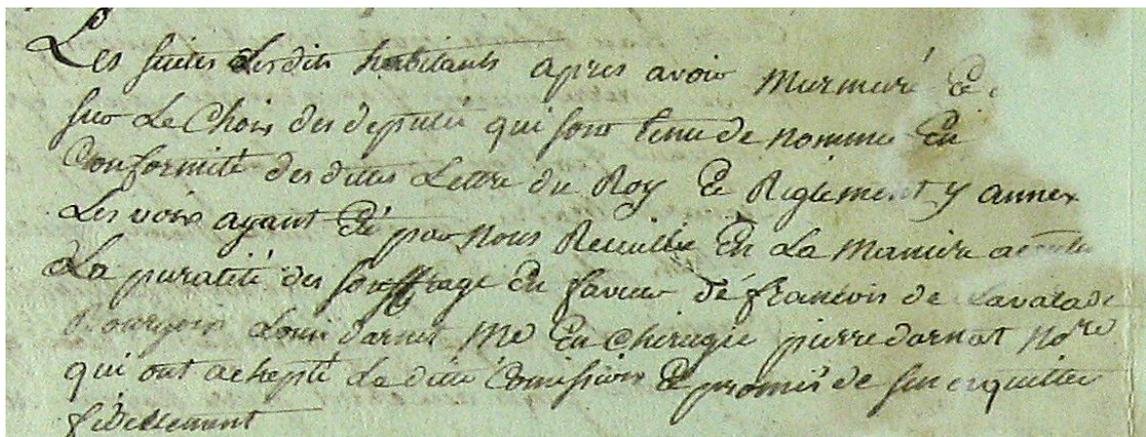
3. Quelles personnes sont donc exclues d'office de cette réunion ?

2^{ème} étape : Les missions de l'assemblée paroissiale.



huit du présent Mois & par Lecture & publication affichée
pareillement faite le même jour à l'issue de la dite messe
de la paroisse au devant de la porte principale de l'église
nous ont déclaré qu'il alloit s'occuper de l'action de leur
Chayet & dolance plainte & remontrance & en effet y
ayant vagué, ils nous ont représenté les dits Chayet qui
a été signés par ceux desdits habitant qui savent signer
& par nous après l'avoir coté par première & dernière page
paraphé ne varietur au bas d'icelle.

[...] Le huit de ce présent mois et par lecture et publication affichée pareillement faite le même jour à l'issue de la dite messe de la paroisse, au devant de la porte principale de l'église nous ont déclaré qu'il alloit s'occuper de l'action de leur chayet et dolance plainte et remontrance et en effet y ayant vagué, ils nous ont représenté les dits Chayet qui a été signés par ceux desdits habitant qui savent signer et par nous après l'avoir coté par première et dernière page paraphé ne varietur au bas d'icelle. [...]



Les suites desdits habitants après avoir murmuré & sur
le choix des députés qui sont tenu de nommer en
conformité des dites lettres du Roy & Règlement y annexés
Les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée
la pluralité des suffrages en faveur de François de Lavalade
bourgeois, Louis Darnet Me en chirurgie, Pierre Darnet Notaire
qui ont accepté la dite commission & promis de s'en acquitter
fidèlement

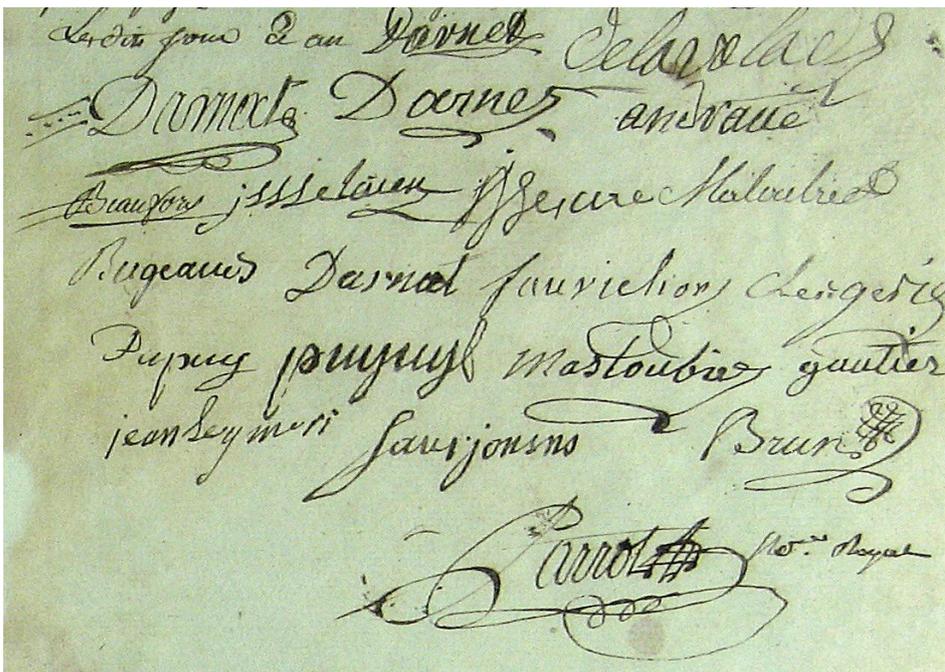
[...] Les suites, lesdits habitants après avoir murmuré et [...] sur le choix des députés qui sont tenus de nommer en conformité des dites lettres du Roy et règlements y annex(és). Les voix ayant été par nous recueillies en la manière accout(umée) la pluralité des suffrages en faveur de François de Lavalade bourgeois, Louis Darnet Me en chirurgie, Pierre Darnet notaire qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement [...]

1. Quelles sont les deux fonctions de l'assemblée de paroisse de Lanouaille ?

2. Qui sont les députés élus par l'assemblée de paroisse de Lanouaille ?
 Remplis le tableau qui suit.

	Identité	Corps social et ordre
Député n° 1	-----	-----
Député n° 2	-----	-----
Député n° 3	-----	-----

3. Observez les signatures présentes en fin de procès verbal. Quelle remarque peux-tu faire ?



Signatures apposées au bas du procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Lanouaille.
 AD 24, 6C9

Cahier de doléances de Lanouaille

1789
paroisse
de
Lanouaille
1789

Cahier de doléances, Doleances
& Remonstrances que les habitants
de la paroisse de Lanouaille en Perigord,
ont eue faire à sa Majesté, en
consequence de la lettre du Roy, pour
la convocation des Etats Généraux
et du Règlement y annexé, le tout
sous la date du 11. Janvier dernier.

92

ART. 1^{er}
Il est porté, que les habitants de
Lanouaille, demandent heritablement
des Etats particuliers de la Province du
Perigord, séparés de tous autres leurs
voisins, et organisés selon ceux de
Dauphiné, sauf des localités.

Cahier de doléances de la paroisse
de Lanouaille.

AD 24, 6C9

1. Lis attentivement les extraits du cahier de doléances.

[...]Art 1er

Arrêté que les habitants de Lanouaille demandent l'établissement des Etats particuliers de la paroisse du Périgord séparés de tous autres leurs voisins et organisés selon ceux du Dauphiné sauf des localités.

Art 2

Demandent également que les membres des trois ordres seront en égalité de voix et que toutes les contributions seront réparties sans distinction quelconque de rang et de naissance

Art 3

Demandent aussi que dans la tenue prochaine des Etats généraux les voix seront comptées par tête et non par ordre.

Art 8 :

Demandent aussi que toutes les mesures de grains de la paroisse soient égales et que le poids en soit déterminé.

Art 9 :

Demandent aussi que le corps des ingénieurs des ponts et chaussées soient entièrement supprimés ; et la réparation des ponts et chaussées et grandes routes soient confiées aux Etats de chaque province.

Art 10 :

Demandent aussi que l'administration de toutes les impositions soient confiées aux membres de l'Etat particulier de chaque province, sans l'influence d'aucune personne étrangère.

Art 11 :

Demandent encore les délibérants à Sa Majesté et aux Etats Généraux que l'impôt direct qui sera établi affecte simplement les revenus sans affecter jamais le fond.

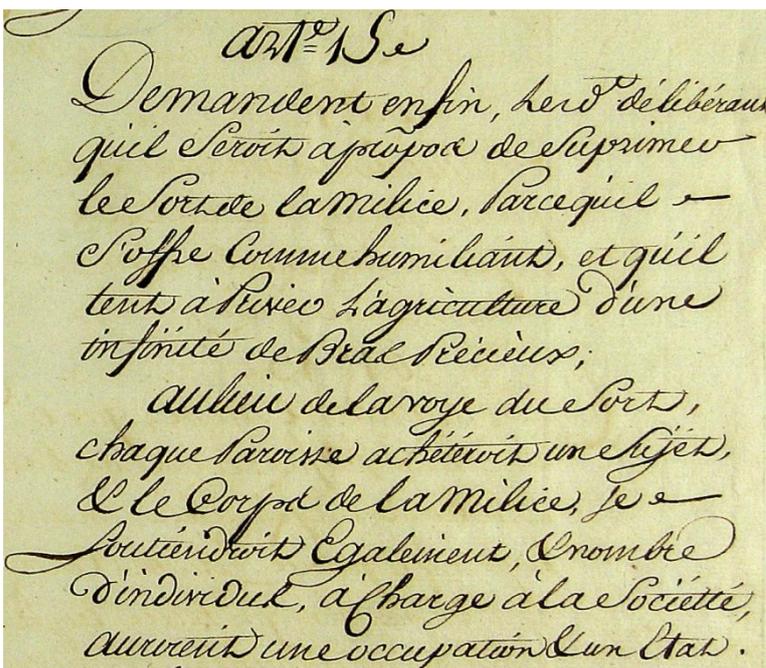
Art 12 :

Demandent encore les dits délibérants que l'imposition de la corvée soit supportée par tous les ordres sans aucune exception.

1. Liste les plaintes et revendications qui visent l'administration du royaume et la centralisation monarchique.

2. Liste les plaintes et revendications qui visent l'organisation fiscale du royaume.

3. Lis et transcris l'article 15 :



Demandent enfin les dits _____
qu'il seroit à propos de supprimer
_____, parce qu'il
s'offre comme _____ et qu'il
tend à priver _____
d'une infinité de bras précieux.
Au lieu de la voie du sort
chaque _____
et le corps de la milice se faisant
soutiendrait également ; et nombre
d'individus, à charge de la société
auroient une _____

4. Quelle plainte est mentionnée dans l'article 15 ? Comment est-elle vécue par les habitants de la paroisse ?

Synthèse :

A la lecture des extraits du cahier de doléances de Lanouaille, sélectionnez trois mots qui vous semblent résumer les envies et l'état d'esprit des habitants de cette paroisse du Périgord.

Vous devez justifier vos choix.

<i>Changement</i>	<i>Révoltes</i>	<i>Haine</i>	<i>Indépendance</i>
<i>Solidarité</i>	<i>République</i>	<i>Egalité</i>	<i>Humiliation</i>
<i>Privilèges</i>	<i>Réformes</i>	<i>Autonomie</i>	<i>Impôts</i>
<i>Fidélité</i>	<i>Ordres</i>	<i>Equité</i>	<i>Représentation</i>

Corvée: Sa mention est redondante dans les cahiers de doléances du Périgord ; il n'est pas systématiquement précisé si elle est royale ou seigneuriale. Elle équivalait annuellement à plusieurs journées de terrassement en vue de l'entretien et de l'amélioration des routes du Périgord.

Etats généraux : sous l'Ancien Régime, le Roi convoque des Etats généraux exceptionnellement, lors d'une crise. Ce système a été instauré par Philippe le Bel en 1302, pour donner une légitimité populaire aux décisions royales. L'assemblée est composée de représentants de trois ordres.

Etats provinciaux : assemblées représentant la « sanior pars » des trois ordres d'une province, dotées d'un certain nombre d'attributions administratives et surtout fiscales. Les Etats provinciaux étaient progressivement tombés en désuétude dans un grand nombre de provinces. Rendus inutiles par la centralisation monarchique, considérés comme des survivances archaïques et encombrantes, ils ne subsistaient que dans quelques provinces. En Périgord, ils n'avaient plus été convoqués depuis le XVI^{ème} siècle. Mais avec la manie de l'Ancien Régime de ne rien supprimer, il n'était pas impossible de demander leur rétablissement comme le furent ceux des Etats du Dauphiné en 1788.

Etats du Dauphiné : assemblée réunissant les trois ordres de cette province. Tombés en désuétude, ils sont rétablis en 1788.

Feu : Ensemble des personnes, le plus souvent liées par le sang, qui vivent sous le même toit. Cette unité d'habitation est devenue une unité fiscale utilisée pour la répartition des impôts.

Milice : Héritière des anciennes milices bourgeoises, elle devient en 1688 une véritable armée de second ordre, chargée d'épauler l'armée de métier. Son mode de recrutement préfigure la conscription obligatoire. Chaque paroisse est tenue de fournir cinquante hommes à ses frais, pour deux ans (parfois six). Les miliciens sont choisis parmi les hommes célibataires de 20 à 40 ans mesurant au moins 1,62 m. De la désignation d'office, on passe peu à peu au tirage au sort. Mais la conscription par tirage au sort pesait essentiellement sur le petit peuple, les paysans, les ouvriers, les artisans. Ce système ne faisait qu'accroître les rancœurs et les soulèvements populaires.

¹ BEAUDRY D et R (dir), *Cahiers de doléances du Nontronnais*, Nontron, 1989.
BELY L, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, 1996.

